



Fédération
Internationale
de Handball

XXVIII.

Manuel pour l'organisation de compétitions

**pour les Championnats du monde de handball en fauteuil
roulant de l'IHF**

Édition : 27 février 2020

Table des matières

Préface

1. Procédure de candidature, attribution et tirage au sort
2. Organisation du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant
3. Équipements événementiels et services
4. Cérémonies
5. Infrastructure
6. Hébergement
7. Visites d'inspection et ateliers
8. Obligations financières
9. Droits médias et marketing
10. Inscription
11. Obligations et droits des équipes participantes
12. Autorisation de jouer, tenues de jeu, sessions d'entraînement
13. Dispositions juridiques

Préface

Conformément à l'article 3.2.5 des Statuts de l'IHF, la Fédération Internationale de Handball (IHF) organisera des Championnats du monde séniors (masculins et féminins).

Les présents Règlements régissent les droits, les obligations et les responsabilités de toutes les parties participantes et étant impliquées dans la préparation et l'organisation des Championnats du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF et seront appliqués conjointement avec tous les autres Règlements concernés.



ARTICLE 1

I. Procédure de candidature, attribution et tirage au sort

1.1. Conditions de candidature

Le dossier de candidature à un Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF doit comprendre une lettre confirmant que la fédération d'accueil s'engage à respecter toutes les exigences organisationnelles et formelles.

Le candidat doit soumettre un justificatif démontrant que sa candidature est soutenue par les autorités nationales et régionales du pays d'accueil.

Les documents suivants sont à soumettre en même temps que le concept de candidature :

- Document de conformité
- Garantie du gouvernement
- Informations concernant le(s) site(s) et la(les) salle(s) de compétition
- Budget global

La fédération d'accueil prépare un schéma organisationnel de base à remettre en même temps que le dossier de candidature.

1.2. Attribution/Publication

1.2.1 Attribution du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant

Le Conseil de l'IHF attribue un Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF à une fédération membre qui a postulé pour ce dernier.

1.2.2 Publication(s) concernant l'organisation d'un Championnat du monde de handball en fauteuil roulant

Les publications du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant sont rédigées par le Siège de l'IHF avec référence aux Statuts et aux Règlements pour les compétitions de handball en fauteuil roulant de l'IHF. Cette publication sera envoyée aux fédérations membres participantes et contiendra, en grande partie, des informations figurant dans le Manuel pour l'organisation de compétitions pour les Championnats du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF, mais également des informations spécifiques concernant la manifestation, y compris toutes les dates et dates butoirs qui doivent être respectées.

Le Siège de l'IHF informe les fédérations membres des équipes participantes, c'est-à-dire les équipes participant au Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF, de toutes autres règles, directives ou décisions concernant le Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF à respecter et leur fait parvenir tous les documents concernés en temps voulu.

1.2.3 Brochure IHF INFO

En plus de la publication officielle, la brochure IHF INFO sera publiée avant la compétition et contiendra des informations plus détaillées concernant la compétition et les noms et coordonnées des personnes désignées de l'IHF sur chaque site de compétition.

1.3. Tirage au sort

Le tirage au sort est effectué selon le principe des performances. L'organisateur a le droit de choisir son groupe préliminaire au sein de sa catégorie de performances qui est la dernière à être tirée au sort. Une alternative consiste à octroyer à l'organisateur la possibilité de soumettre une demande à l'IHF pour désigner une équipe (y compris l'équipe de l'organisateur) par groupe.



ARTICLE 2

II. Organisation du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant

2.1. Règlements et règles de base

Les règlements et les règles s'appliquant à l'organisation et au déroulement du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF sont les suivants :

- Manuel pour l'organisation de compétitions pour les Championnats du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF
- Les Statuts et les Règlements de l'IHF, en particulier :
 - Manuel de classification du handball en fauteuil roulant de l'IHF
 - Règles de jeu pour le handball en fauteuil roulant de l'IHF
 - Règlement des sanctions et des amendes de l'IHF
 - Code d'éthique de l'IHF
 - Ordre juridique de l'IHF
 - Règlement en matière de publicité de l'IHF et Règlement pour les équipements de l'IHF

Outre les règlements et les règles susmentionnés, un contrat est conclu entre l'organisateur et l'IHF pour l'organisation du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF.

2.2. Coopération et communication

Un détail important lors de la préparation et de l'organisation professionnelle du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF est la mise à disposition fréquente et complète d'informations à toutes les parties impliquées :

- Des visites d'inspection et des ateliers sont à organiser en coordination entre l'IHF et l'organisateur.
- Suite à l'attribution du tournoi, la fédération d'accueil désignera au moins une personne qui sera en charge des sujets concernant le championnat et qui sera l'interlocuteur responsable des activités quotidiennes en vue de la préparation de l'évènement (une bonne maîtrise de l'anglais est impérative).
- La répartition globale des tâches est à soumettre à l'IHF.

2.3. Nombre de participants

Le nombre de participants au Championnat du monde du handball en fauteuil roulant de l'IHF est entre 8 et 16 équipes. Le Conseil de l'IHF décide des cas particuliers liés à cette question.

Note : L'attribution des places obligatoires est déterminée en fonction du premier Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF.

2.4. Système de jeu et schéma de compétition

Le Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF est joué selon un format de tournoi en 8, 12 ou 16 équipes.

Le schéma de compétition détaillé est annoncé par le Siège de l'IHF.

2.5. Annulation ou interruption du match

En cas d'annulation ou d'interruption de match, la Direction de la compétition détient le pouvoir de décision.

2.6. Durée du championnat

Le Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF aura lieu pendant une durée d'au maximum 9 jours. La période exacte dépendra du nombre d'équipes participantes.

Les dates suivantes sont à définir dans le contrat pour le Championnat du monde :

- Arrivée des employés du Siège de l'IHF et des classificateurs
- Arrivée des équipes participantes
- Arrivée des personnes désignées de l'IHF (y compris arbitres et délégués)
- Classification et approbation des fauteuils roulants
- Stages de formation pour arbitres et délégués
- Réunion technique
- Jours de match
- Cérémonies d'ouverture et de clôture
- Départ des personnes désignées de l'IHF et des équipes

2.7. Les personnes désignées de l'IHF

Les personnes désignées suivantes de l'IHF seront accueillies par l'organisateur pendant l'évènement :

Représentants	un (1)
Délégués	six (6)
Arbitres	douze (12)
Siège de l'IHF	deux (2)
Classificateurs	six (6)
Délégués techniques	deux (2)
Nombre total de personnes désignées	vingt-neuf (29)

Le nombre des personnes désignées de l'IHF peut être soumis à des changements sur la base du nombre total d'équipes participantes.

2.8. Coordination et organisation du championnat

2.8.1 Direction de la compétition

Une Direction de compétition est formée et est chargée de la gestion régulière de la manifestation en étroite collaboration avec l'organisateur. Elle représente le premier lien en ce qui concerne les questions organisationnelles. Elle conseille et prend toutes les décisions requises pendant la manifestation, y compris des cas disciplinaires. Elle procède également à la désignation des officiels, des délégués techniques et des arbitres.

Sur les sites de compétition où la Direction de la compétition n'est pas présente, l'instance délègue les tâches susmentionnées aux délégués de la manifestation (qui seront annoncés dans la brochure IHF INFO) et qui sont assistés par un membre du Siège de l'IHF.

2.8.2 Direction du match et surveillance du jeu

La Direction du match se compose d'un officiel et d'un délégué technique de l'IHF ainsi que du secrétaire et du chronométreur qui sont mis à disposition par l'organisateur. Au moins une de ces deux personnes doit parler l'anglais couramment. Le commentateur de la salle est installé près de la table.

La surveillance générale est exercée par l'officiel désigné par l'IHF.

2.8.3 Réunion technique

Une réunion technique avec les officiels d'équipe des délégations participantes, l'organisateur et les représentants de l'IHF aura lieu au début du tournoi. Au cours de cette réunion, toutes les informations nécessaires seront communiquées et les questions d'ordre organisationnel, technique et financier seront réglées. Par ailleurs, les listes d'inscriptions définitives seront approuvées et les couleurs des tenues de jeu pour le tour préliminaire seront déterminées.

D'autres réunions techniques peuvent avoir lieu sur demande.

2.8.4 Responsabilités de l'organisateur

L'organisateur est responsable de la mise à disposition des services suivants :

- Infrastructure/responsable du terrain
- Équipement technique
- Bureaux et équipements des bureaux
- Scout pour les rapports de matchs numériques, chronométreur, deux administrateurs de classification pour tous les matchs (expérimentés, très bonne maîtrise de l'anglais, expérience dans la gestion des matchs)

- Commentateur de tous les matchs (expérimenté, bonne maîtrise de l'anglais, connaissances en handball)
- Divertissement sportif
- Communication interne (procédure avant-match, rapports de matchs, etc.)
- Transport local et logistique
- Service de sécurité
- Accréditation, contrôle d'accès
- Soutien et assistance aux partenaires (installation, distribution d'équipement, etc.)
- Soutien et assistance à la gestion et aux réunions (réunion technique, etc.)
- Classification (installations, personnel, etc.)
- Soutien aux employés du Siège de l'IHF (équipement technique, connexion Internet)
- Officier antidopage
- Installation, maintenance et nettoyage du revêtement de sol (environ 6 pers.)
- Photographe
- Mascottes (procédure avant-match, couloir, etc.)
- Assistants pour la cérémonie de remise des médailles
- Guides pour les équipes (très bonne maîtrise de l'anglais et, si possible, de la langue de l'équipe concernée)
- Banquet final pour les personnes désignées et les équipes

2.8.5 Transport local

Lorsque la salle de compétition ne se trouve pas à une distance accessible, un transport local entre les hôtels et les salles de compétition est à prévoir par l'organisateur pour les équipes et les personnes désignées de l'IHF.

Le transport local comprend également le transport de et vers l'aéroport international.

2.8.6 Assistance médicale

Au moins 2 (deux) personnes connaissant les gestes de premiers secours doivent être présentes lors de tous matchs dans la salle de compétition. Une ambulance avec le personnel qualifié nécessaire doit être disponible lors de tous les matchs.

2.8.7 Contrôles antidopage

Les contrôles antidopage sont effectués selon le Règlement antidopage de l'IHF et conformément au Code mondial antidopage et ses normes correspondantes.

2.8.8 Médailles et récompenses

Des médailles/des récompenses sont décernées aux trois premières équipes. Des médailles commémoratives sont allouées à tous les participants, y compris les membres des délégations et les officiels de l'IHF.

Les récompenses pour l'All-Star Team de l'IHF et l'Homme du match sont à organiser et à décerner par l'organisateur. La plaque de championnat décernée au vainqueur est mise à disposition par l'IHF.

2.8.9 Visas

L'organisateur garantit à toutes les équipes et aux officiels de l'IHF d'entrer dans le pays d'accueil sans difficulté. L'organisateur peut fournir une aide à l'obtention des visas aux participants du Championnat du monde.



ARTICLE 3

III. Équipements événementiels et services

3.1. Accréditation et billetterie

Un système d'accréditation en fonction des besoins de l'évènement est mis en place. En outre, un concept de billetterie peut être instauré en accord avec l'IHF.

3.2. Fourniture d'équipement

Les partenaires officiels de l'IHF :

- Ballons officiels de compétition (Molten)

L'IHF fournit 60 ballons officiels pour le Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF (de nouveaux ballons doivent être utilisés pour chaque match).

- Autres fournisseurs de l'IHF

Le cas échéant, d'autres équipements des partenaires officiels de l'IHF peuvent être mis à disposition par l'IHF. L'organisateur sera informé en conséquence.

3.3. Site Web

L'organisateur peut créer et maintenir un site Web spécifique pour cet évènement, en particulier consacré à la promotion et à la préparation du championnat, afin de faciliter la gestion et l'accès à l'évènement et de présenter le pays d'accueil et les sites de compétition.

3.4. Guides d'équipe

Des guides d'équipes sont disponibles pour chaque équipe. Ces guides constituent le lien entre les équipes participantes concernées, l'organisateur et l'IHF.



ARTICLE 4

IV. Cérémonies

La cérémonie d'ouverture est organisée avant le premier match et la cérémonie de remise des médailles a lieu directement après le dernier match du tournoi.

La décision concernant le concept des cérémonies d'ouverture et de clôture avec remise des médailles sera prise par l'IHF en coopération avec l'organisateur.

Un banquet final ou une soirée pour les joueurs est organisé(e) après la cérémonie de clôture.



ARTICLE 5

V. Infrastructure

5.1. Sites de compétition

5.1.1 Exigences générales

Le Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF est organisé sur un seul site de compétition. Les propositions alternatives sont soumises à l'accord de l'IHF. Les détails relatifs aux sites de compétition sont annoncés dans la brochure IHF INFO ainsi que sur les sites Web de l'IHF et de l'organisateur.

Les sites de compétition doivent comprendre :

- Panneaux indicateurs et système de routage ;

- Filet pare-ballon couvrant entièrement les petits côtés de l'aire de jeu ; le filet est à fixer aux panneaux publicitaires à environ trois mètres à droite et à gauche du but ; taille du maillage : 10x10 cm, longueur min. : 24 m ; couleur : noir ;
- Panneau publicitaire complet sur au moins trois côtés – un côté long et deux côtés courts – fixation correcte des panneaux sur tous les quatre côtés/lignes ainsi que marquage du revêtement de sol à assurer pour tous les sites de compétition ; les coins en face de la caméra (TV) doivent être fermés ou les bords des coins peuvent être utilisés ;
- Drapeaux de l'IHF et drapeaux de toutes les équipes et officiels de l'IHF (hors Siège de l'IHF, classificateurs et personnel technique) ;
- Drapeau de l'IHF et drapeaux des équipes pour la procédure avant-match.

5.1.2 Détails relatifs aux salles de compétition

La salle de compétition doit correspondre aux exigences d'une manifestation sportive internationale et doit être adaptée aux besoins des sportifs en fauteuil roulant. La salle de compétition doit satisfaire au moins aux normes listées ci-après et est mise à disposition deux jours avant le début du championnat :

- Dimensions de la surface du revêtement de sol – minimum 44 m x 25 m ;
- Système d'accréditation ;
- Table de chronométrage (pour 4 personnes) et table de support (pour 6–8 personnes) approximativement derrière la table de chronométrage ; accès Internet séparé ;
- Appareil de chronométrage électrique et chronomètre de réserve ;
- Tableau d'affichage : visible pour le personnel de la table, les joueurs et les spectateurs ;
- Équipement de table, ordinateur portable avec accès Internet et alimentation électrique séparés (une combinaison de table des juges et de table de support est installée ; le superviseur, l'observateur, le chronométreur/le secrétaire sont les seules personnes autorisées à rester au niveau de la table des juges) ;
- Éclairage – minimum 1.000 lux ;
- Vestiaires permanents avec toilettes et douches (utilisables par les joueurs en fauteuil roulant) – minimum 4 par équipe (ou plus en fonction des dimensions des vestiaires) et 1–2 pour les arbitres ;
- Salles pour massages et réunions des équipes (hôtels des équipes) ;
- Local médical et antidopage ;

- Salle d'entraînement pour l'échauffement avant le match (peut être plus petite que le site de compétition/le terrain de jeu) ;
- Zone de spectateurs en fauteuil roulant (les tribunes doivent rester accessibles) ;
- Climatisation adéquate.

Une salle de réunion selon les exigences approuvées par l'IHF est aménagée comme bureau dans la salle de sport ainsi qu'à l'hôtel des officiels de l'IHF. L'équipement technique approprié (ordinateurs, accès Internet, imprimantes, photocopieuses, etc.) doit être mis à disposition.

5.1.3 Site de compétition

L'évènement doit satisfaire essentiellement à tous les besoins spécifiques des joueurs de handball en fauteuil roulant (accessibilité, faisabilité, etc.) :

- Aire de jeu 40 m x 20 m (surface entière : 44 m x 25 m), revêtement de sol fourni par le partenaire de l'IHF correspondant (aide à l'installation, à l'entretien et au nettoyage nécessaires) ;
- Terrain de jeu adapté au handball (aucune autre ligne ne doit être visible) ;
- Buts ayant les dimensions de 3 m x 1,70 m conformément aux Règles de jeu du handball en fauteuil roulant de l'IHF ;
- Nombre suffisant de vestiaires, toilettes et douches de dimensions adéquates pour toutes les équipes ;
- Vestiaires et douches pour les arbitres de l'IHF ;
- Bureau IHF (y compris tous les équipements nécessaires, WIFI, imprimantes, photocopieuses, matériel de bureau, quatre espaces de travail) ;
- Casiers pour fauteuils roulants (le cas échéant) ;
- Salle de presse (le cas échéant) ;
- 2-3 salles pour la classification des joueurs (lors de la phase de classification).

La salle de compétition et les équipements doivent comporter l'habillage du site de compétition de l'IHF.

5.1.4 Exigences supplémentaires concernant la Direction des sites de compétition

Lors de l'évènement, l'équipement de base suivant doit être organisé et mis à disposition par l'organisateur sur le terrain de jeu :

- Système audio ;
- Installations et infrastructures dans la zone spectateurs pour la vente payante de boissons et de repas sans limitation ;
- Animation des matchs/présentation du sport, y compris entre autres :
 - DJ,

- Commentateur parlant anglais et ayant des connaissances suffisantes dans le domaine du handball et dans l'animation des matchs dans une salle de sport, etc. ;
- Eau minérale mise à disposition à titre gratuit aux équipes (1 litre par personne par match) et aux officiels de l'IHF.



ARTICLE 6

VI. Hébergement

6.1. Hôtels des équipes et hôtels de l'IHF

6.1.1 Conditions générales

Les hôtels des équipes et le(s) hôtel(s) de l'IHF doivent se trouver aussi près que possible de la salle de compétition et doivent respecter les critères internationaux. L'organisateur est responsable de la réservation des hébergements pour les équipes et l'IHF. Les équipes participantes seront informées en conséquence.

Les catégories suivantes correspondent à un standard minimum à respecter (la décision définitive concernant les hôtels sera prise par l'IHF suite à la visite d'inspection) :

- Hôtel(s) des équipes
 - Les hôtels des équipes doivent être accessibles par fauteuil roulant.
 - Les équipes sont hébergées dans des hôtels trois étoiles de standard international (ou similaire) :
 - Huit (8) chambres doubles adaptées pour les utilisateurs de fauteuils roulants
 - Quatre (4) chambres simples

Il est recommandé de placer une précommande d'environ 3 à 5 chambres par équipe pour les membres supplémentaires des délégations. L'organisateur est libre de facturer des frais supplémentaires aux délégations composées de plus de 15 personnes ou pour les jours supplémentaires de séjour.

Tous les membres d'une délégation (max. 16 joueurs + 4 officiels) sont hébergés dans des chambres standard de dimensions adéquates et similaires dans le même hôtel en prenant en compte les éventuels besoins spécifiques des joueurs.

Une équipe peut consister d'au maximum 20 personnes (16 joueurs et joueuses ainsi que 4 officiels). Toutefois, seuls les frais d'hébergement, pension complète, transport, etc. sont pris en charge par l'organisateur.

L'ensemble des frais pour les participants supplémentaires (dépassant 15 personnes) est payé par la délégation de l'équipe ou par leur fédération nationale. Un forfait journalier est fixé par l'organisateur.

- Hôtel(s) de l'IHF
 - Les personnes désignées de l'IHF sont hébergées dans des hôtel(s) quatre étoiles de standard international (ou similaire) :
 - Sept (7) chambres doubles pour les arbitres et le personnel technique.
 - Quinze (15) chambres simples pour les officiels de l'IHF et les employés de l'IHF.

Toutes les personnes désignées de l'IHF sont hébergées dans des chambres standards de dimensions suffisantes dans le même hôtel.

6.1.2 Exigences supplémentaires concernant les chambres

- Salle(s) de conférence

Une salle de conférence prévue pour 35 participants (sièges de salles de classe) est réservée et mise à disposition deux (2) jours avant le début du championnat jusqu'au premier jour de match (y compris réunion technique). Ensuite, cette salle doit rester disponible sur demande jusqu'à la fin du tournoi. La salle devrait également être équipée d'au minimum de 4 espaces de travail (PC, alimentation électrique, WIFI, 1 imprimante, 1 photocopieuse, fournitures de bureau, papier/cartouche d'encre en réserve, tableau de conférence, etc.) et d'un projecteur pour la réunion technique. Des boissons et des collations sont disponibles sur demande dans la salle.

Une salle de conférence prévue pour 20 participants (à l'hôtel de l'IHF) (sièges de salles de classe) est réservée et mise à disposition deux (2) jours avant le début de l'évènement jusqu'à la fin du championnat pour l'organisation de séminaires et de réunions supplémentaires. Ces séminaires et réunions seront annoncés avant le début de l'évènement par le Siège de l'IHF.

- Salle de réunion

Dans chaque hôtel des équipes, une salle de réunion par délégation accueillant environ 20 personnes est disponible pour des présentations vidéo et des réunions d'équipes. La salle peut être partagée entre les équipes. En cas d'une salle partagée, un planning doit être mis en place.

- *Repas et boissons*

L'organisateur doit prévoir quatre (4) repas par jour – petit-déjeuner, déjeuner, collation et dîner – selon les exigences d'un sport de compétition, y compris entre autres des fruits et légumes frais. Des boissons sont servies en même temps que les repas (boissons non alcoolisées). Au moins un litre d'eau par personne et par repas est mis à disposition gratuitement.

En outre, des rafraîchissements (eau) sont à la disposition des équipes (entraînement et match) et des officiels dans les vestiaires : au moins 1 litre par personne, de préférence servi en petites bouteilles (de 0,5 litre).

Des repas et des collations sont servis aux officiels de l'IHF dans le bureau de l'IHF situé à l'hôtel et dans le hall pendant toute la durée du tournoi. Les repas et les boissons sont gratuits pour les officiels de l'IHF et le personnel technique.



ARTICLE 7

VII. Visites d'inspection et ateliers

Suite à l'attribution du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF, des visites d'inspections et des ateliers sont organisés par l'IHF en coopération avec l'organisateur :

- La première visite d'inspection de la salle de compétition et des hôtels ainsi que le premier atelier sont réalisés environ huit (8) mois avant le championnat. Les détails concernant les réservations d'hôtels respectives sont disponibles par écrit à l'occasion de la première visite d'inspection.
- La deuxième visite d'inspection a lieu deux (2) à trois (3) mois avant le championnat, le cas échéant.
- La dernière visite d'inspection ainsi que le suivi de mise en place sont organisés environ deux (2) jours avant le début du championnat.

D'autres visites d'inspection et ateliers peuvent être organisés en fonction des besoins individuels et de l'avancement de la préparation de l'évènement.



VIII. Obligations financières

8.1. Frais à prendre en charge par l'IHF

- Aide financière pour l'organisateur.
- Frais de déplacement, frais de visas et forfaits journaliers pour toutes les personnes désignées de l'IHF jusqu'à un maximum de 29 (vingt-neuf) personnes.
- Plaque de championnat.
- Ballons de compétition.

8.2. Frais à prendre en charge par l'organisateur

8.2.1 Assurance et taxes

- Assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'évènement.
- Charges publiques imposées dans le cadre de l'évènement.
- L'ensemble des dépenses occasionnées dans le pays d'accueil dans le cadre de l'organisation du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF.

8.2.2 Hébergement et visites d'inspection

- Hébergement, pension complète et transport local des équipes (limitées à 15 personnes par délégation).
- Hébergement, pension complète et transport local des officiels de l'IHF.
- Frais de déplacement, frais de visas, coûts locaux (c.à.d. hébergement, repas et transport) et forfaits journaliers pour l'ensemble des chronométreurs, secrétaires, assistants et animateurs de l'évènement. Les désignations sont effectuées par l'organisateur en temps voulu avant l'évènement.
- Pension complète, transport local et frais pour les personnes mentionnées ci-dessus en cas d'évènements annexes.
- Frais des visites d'inspection, y compris frais de déplacement, hébergement, repas, forfaits journaliers, pour les officiels de l'IHF.

8.2.3 Frais relatifs au(x) site(s) de compétition

Tous les frais relatifs au(x) site(s) de compétition, y compris :

- Sécurité
- Location et installation de salle et de site de compétition

- Musique
- Structures/équipements (sauf en cas d'exclusion par le présent Manuel pour l'organisation de compétitions)

8.2.4 Frais relatifs à l'animation

- Frais pour activités officielles/cérémonies officielles
- Frais pour site Web, streaming en direct et diffusion TV (option)
- Matches sur disque dur (ou clé USB) pour l'IHF
- Médailles d'or, d'argent, de bronze et commémoratives, prix pour l'All-Star Team, récompense Homme du match

8.2.5 Frais non spécifiés dans le Manuel pour l'organisation de compétitions

Les détails et les actions nécessaires dans le cadre du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF, y compris frais d'application, visites d'inspection, hébergement, repas, transport local, chambres, activités et cérémonies officielles, effectifs, accréditations, etc., doivent être pris en charge par l'organisateur ou par la fédération d'accueil, sauf mention contraire. Un dépôt d'argent couvrant les frais des pré-inscriptions est demandé à titre individuel, le cas échéant.

8.3 Frais à prendre en charge par les participants

- Billets des vols internationaux (y compris frais de visas).
- Frais de déplacement dans leur pays d'origine (p.ex. jusqu'à l'aéroport, etc.).
- L'ensemble des frais concernant l'organisation interne et la gestion des équipes.
- Assurance maladie, etc. pour les joueurs.
- L'ensemble des frais pour tout participant supplémentaire est à prendre en charge par la délégation des équipes ou par leur fédération nationale.



ARTICLE 9

IX. Droits médias et marketing

9.1. Droits médias

Les droits de retransmission à la télévision du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF reviennent exclusivement à l'IHF. Des accords correspondants seront pris avec l'organisateur concerné.

9.1.1 Vidéos des matchs

Tous les matchs sont enregistrés par l'organisateur et les enregistrements sont mis à la disposition de l'IHF (sur disque dur ou lecteur). En outre, la veille de chaque jour de match, l'organisateur fournit sur demande des vidéos d'une sélection de matchs à des fins pédagogiques.

Un système de téléchargement ou de location de vidéos est mis à la disposition des équipes pendant toute la durée du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF. Les équipes auront l'occasion d'utiliser ces vidéos afin de préparer les matchs.

9.1.2 Photos

Pendant toute la période de compétition, l'organisateur fournit gratuitement un nombre suffisant de photos de l'évènement à l'employé de l'IHF (une sélection de photos sont à remettre au bureau de l'IHF après chaque jour de match, y compris scènes de matchs, salle de compétition, fans, émotions). A la fin du tournoi, toutes les photos prises par l'organisateur sont à remettre à l'IHF.

A cette fin, un photographe professionnel est à engager par l'organisateur à ses propres frais.

9.1.3 Streaming en direct

L'organisateur organise un service de streaming en direct pour tous les matchs. L'organisateur est responsable de la délivrance d'un signal de streaming en direct à l'IHF en respectant les exigences minimum (HD) spécifiées et confirmées avant le début du tournoi. L'IHF informera l'organisateur de l'interlocuteur de l'IHF pour la coordination de la délivrance du signal mentionné.

Au moins deux (2) caméras sont utilisées. L'enregistrement vidéo est réalisé par une équipe constituée d'au moins une (1) personne / une (1) caméra avec la caméra principale effectuant des prises de vue depuis le côté de la table des juges.

Si aucune production TV n'est prévue, les standards minimum suivants s'appliquent pour le streaming en direct :

- Image Full HD progressive avec 1920x1080 px
- Sortie de signal HDMI ou SDI

Les graphiques d'écran (c.à.d. score réel, temps de jeu, temps de départ, présentateur – équipe A/B) sont assurés par l'organisateur. Ils sont à soumettre à l'IHF au plus tard deux (2) semaines avant le tournoi et seront ultérieurement approuvés par l'IHF.

L'IHF se réserve le droit, sans être dans l'obligation, de fournir un set de graphiques TV pour le streaming en direct à l'organisateur.

Le streaming est réalisé sous forme de « Multistream » en HD (1080p) et HD Ready (720p) (HD, débit : 3.000 à 6.000 kbit/s / HD Ready, débit : 1.500 à 4.000 kbit/s).

9.2. Droits marketing

Les droits de marketing du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF reviennent exclusivement à l'IHF. Des accords correspondants seront pris avec l'organisateur concerné.

9.2.1 Publicité sur les équipements

Les droits relatifs à la publicité sur les équipements de sport sont déterminés dans le Règlement en matière de publicité et le Règlement pour les équipements.

9.2.2 Sponsors de l'IHF

Toutes les délégations, les personnes individuelles et les officiels de l'IHF participant au Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF doivent respecter les critères d'exclusivité des partenaires et des sponsors de l'IHF lors du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF :

- Les noms et les catégories respectives de produits/services des partenaires et des sponsors de l'IHF ainsi que les mesures et les restrictions nécessaires à prendre par l'ensemble des délégations, des personnes individuelles et des officiels de l'IHF participant au Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF seront communiqués par l'IHF dans les délais impartis avant le début du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF.
- La fédération d'accueil fait parvenir à l'IHF une liste de tous les sponsors et les partenaires (nom, nationalité, produits/services) qui seront représentés sur le site de compétition (y compris salle de compétition et zones annexes sans limitation) lors du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF dans les délais impartis et au plus tard avant le début du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF.

Le non-respect des mesures et des restrictions nécessaires concernant les critères d'exclusivité des produits/services des partenaires de l'IHF ou toute autre forme de violation des droits d'exclusivité des partenaires et des sponsors de l'IHF lors du Championnat du monde de

handball en fauteuil roulant de l'IHF doit être sanctionné(e) conformément au Règlement des sanctions et des amendes de l'IHF et à l'Ordre Juridique de l'IHF. En outre, la personne individuelle/l'entité correspondante peut être tenue de rembourser tout dommage survenu.



ARTICLE 10

X. Inscription

10.1. Inscription des équipes

Les inscriptions pour le Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF sont envoyées directement à l'IHF après la publication par l'IHF.

Les joueurs et les officiels (avec désignation de fonction) doivent être inscrits comme suite :

- Inscription provisoire : à envoyer au plus tard un mois avant le Championnat du monde (28 joueurs au maximum) à l'organisateur et également au Siège de l'IHF. Même si une équipe a inscrit moins de 28 joueurs, la liste des inscriptions provisoires est définitive et ne peut pas être modifiée après expiration de la date butoir.
- Inscription définitive : à faire parvenir, une heure avant la réunion technique, au représentant de l'IHF compétent (au maximum 16 joueurs pris dans la liste provisoire et quatre (4) officiels définitifs). L'inscription doit se faire avec le formulaire de l'IHF.

L'inscription sur le formulaire de l'IHF, prévu à cet effet, doit comporter les informations suivantes :

- a) Officiels (qui ne peuvent pas être remplacés en cours de compétition) avec les détails suivants :
 - Nom
 - Prénom
 - Date de naissance
 - Nationalité
 - Sexe
 - Fonction au sein de la délégation et désignation des officiels (par les lettres A, B, C, D)

La terminologie suivante est obligatoire pour les fonctions de : chef entraîneur, entraîneur assistant, physiothérapeute, médecin, officiel d'équipe.

- b) Joueurs avec les détails suivants :

- Numéro de jeu
- Nom
- Prénom
- Nationalité(s)
- Club
- Date de naissance
- Bras de tir
- Position principale
- Nombre de matchs internationaux
- Nombre de buts marqués lors de matchs internationaux
- Catégorie de classification et statut

c) Couleur des tenues de jeu (voir Règlement pour les équipements pour toutes spécifications détaillées).

Si les formulaires transmis sont incorrects ou incomplets, des amendes peuvent être imposées.

10.2 Confirmation officielle de participation

Toutes les fédérations qualifiées doivent confirmer leur participation au Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF par écrit, à l'aide du formulaire prévu à cet effet, joint à la publication officielle. Par ailleurs, les nations participantes sont tenues de confirmer que tous les joueurs disputant le tournoi remplissent les conditions médicales et physiques requises pour la participation. A cette fin, les joueurs qui disputeront le Championnat du monde de handball en fauteuil roulant devront se soumettre à un examen médical au préalable afin de recevoir un certificat attestant de leur bonne santé. Les fédérations concernées doivent confirmer l'état de santé de leurs joueurs, par le biais du formulaire correspondant, en mentionnant qu'elles ont reçu un certificat et remplissent les conditions médicales et physiques pour disputer le Championnat du monde.



ARTICLE 11

XI. Obligations et droits des équipes participantes

11.1. Droits des équipes participantes

Tous les membres de délégation inscrits officiellement seront traités de la même manière et auront les mêmes droits, y compris, mais non limités à :

11.1.1 Hébergement

Toutes les équipes sont hébergées dans des hôtels approuvés par l'IHF au niveau international et conformément aux critères de l'IHF.

11.1.2 Repas et boissons

Les équipes ont droit à 3 repas par jour : petit-déjeuner, déjeuner et dîner. Les jours de matchs, les équipes sont également autorisées à avoir une collation. Une boisson non alcoolisée est gratuite par déjeuner et par dîner ; de l'eau doit être à disposition 24 heures/24, gratuitement.

11.1.3 Accréditation

Tous les membres de délégation (pour les spécifications, se référer au point 10.1.) auront accès à l'aire de jeu, à la zone spectateurs et au centre des médias.

11.1.4 Droits des représentants exécutifs des équipes

Le chef de la délégation et un membre supplémentaire (à désigner par la fédération nationale à l'avance) bénéficient d'avantages supplémentaires (par exemple accès à la zone VIP, invitations pour les réceptions officielles, etc.).

11.1.5 Billets pour le Championnat du monde

Chaque équipe a le droit d'acheter des billets pour le Championnat du monde de handball en fauteuil roulant. Le nombre de billets disponibles par équipe, ainsi que les délais et conditions figureront dans la publication officielle.

11.1.6 Billets VIP

En outre chaque fédération participante reçoit un maximum de 2 cartes d'accréditations VIP, plus un billet par accréditation pour les matchs de son équipe au Championnat du monde de handball en fauteuil roulant. La fédération participante doit annoncer les personnes concernées un mois à l'avance. Si cette annonce fait défaut, elles n'ont pas droit à ladite carte d'accréditation/auxdits billets.

11.1.7 DVD des matchs

Chaque équipe recevra le DVD d'un match à titre gratuit après chaque match disputé par son équipe. Les DVD des autres matchs peuvent être achetés au prix de CHF 30.-.

11.1.8 Enregistrements vidéo

Une seule (1) personne par équipe et par site de compétition est habilitée à effectuer des enregistrements vidéo et uniquement à des fins d'éducation et d'entraînement. Les personnes qui veulent enregistrer un match doivent détenir une carte d'accréditation de l'organisateur.

Ces enregistrements vidéo ne peuvent pas servir à des fins commerciales. Une autorisation spéciale pour effectuer les enregistrements vidéo n'est pas nécessaire ; toutefois le Comité d'organisation établira une autorisation d'accès en conséquence.

11.1.9 Statistiques de match

Les équipes ont le droit de recevoir les statistiques officielles de match de chaque match du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant en forme imprimée ou électronique.

11.1.10 Conférence du chef de délégation

Le chef de chaque délégation peut participer à la conférence de chef de délégation qui a lieu en temps utile avant le tournoi. Une publication sera communiquée en conséquence aux équipes participantes.

11.2. Obligations des équipes participantes

Les équipes participant au Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF s'accordent à :

- a) se conformer aux Statuts et Règlements de l'IHF ;
- b) coopérer avec l'IHF et l'organisateur ainsi qu'à fournir toutes les données et informations dans les délais impartis ;
- c) respecter les principes de sportivité et de fair-play définis par les Statuts de l'IHF ;
- d) se conformer à toutes les décisions liées à la compétition prises par la Direction de la compétition ou toute autre instance compétente ;
- e) promouvoir le handball de la meilleure manière et éviter tout comportement inapproprié qui pourrait nuire à la réputation du handball de quelque manière que ce soit ;
- f) faire office de modèles et maintenir les valeurs idéologiques de la famille du handball.

Par ailleurs, toutes les équipes participantes respecteront les obligations liées à la compétition, telles que :

- a) fournir les données requises telles que mentionnées dans la publication officielle ou dans le présent Règlement à temps (arrivée, photo de l'équipe, etc.) ;
- b) confirmer que tous les joueurs participant au tournoi remplissent les conditions médicales et physiques requises pour participer.

En cas de non-respect de ses obligations, les dispositions du Règlement des sanctions et des amendes s'appliqueront.



XII. Autorisation de jouer, tenues de jeu, sessions d'entraînement

12.1. Autorisation de jouer

Le Code d'admission pour joueurs de handball est appliqué. La preuve de la nationalité est faite sur présentation du passeport qui est contrôlé avant le début du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF par la COC. L'IHF contrôlera l'autorisation de jouer de l'ensemble des joueurs dans la semaine suivant la réception des listes provisoires.

L'âge minimum pour participer aux Championnats du monde de handball en fauteuil roulant a été fixé à 15 ans.

12.2. Tenues de jeu

Seules les tenues de jeu conformes au Règlement pour les équipements sont autorisées.

Lors de la réunion technique précédant le début du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF, chaque délégation doit présenter les deux tenues de jeu de couleur différente. Pour chaque match une équipe portera des maillots de couleur claire et l'autre équipe des maillots de couleur foncée. Pour le tour préliminaire les couleurs doivent être décidées à la réunion technique d'avant match.

La décision quant au choix des couleurs pour chaque match sera prise avec la participation des représentants des équipes et des délégués techniques de l'IHF. En cas de désaccord en ce qui concerne les couleurs, l'équipe désignée en numéro un a le droit de choisir sa couleur. La Direction de la compétition décidera de la couleur des tenues de jeu pour tous les matchs, sauf pour le tour préliminaire.

12.3. Sessions d'entraînement

Chaque équipe doit bénéficier des mêmes conditions et a droit à une durée d'entraînement quotidienne d'au moins 45 minutes. Un calendrier d'entraînement correspondant est annoncé avant le Championnat du monde de handball en fauteuil roulant.



XIII. Dispositions juridiques

13.1. Droits personnels

Toutes les équipes participantes donnent à l'IHF le droit d'utiliser photos et matériel graphique des joueurs et des officiels. Par ailleurs, les noms et les logos des fédérations membres peuvent être utilisés à des fins liées à la compétition.

Toutes les équipes participantes donnent à l'IHF le droit d'utiliser tout type de matériel produit pour ou pendant le Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF pour la promotion des événements de l'IHF et les projets de développement sportif.

13.2. Langue

Ces dispositions sont publiées dans les trois langues officielles de l'IHF. En cas de différend, la version anglaise doit prévaloir.

13.3. Protection des données

En règle générale, un formulaire de protection des données est distribué aux fédérations nationales afin d'obtenir l'accord des joueurs et des officiels participant au Championnat du monde de handball en fauteuil roulant quant à la collection et l'utilisation de leurs données.

Chaque fédération membre participante doit obtenir l'accord des joueurs et des officiels participants concernant l'utilisation de leurs données telles que définies sur le formulaire mentionné. Chaque fédération membre participante doit tenir indemne l'IHF et ses partenaires de toute action en justice de la part d'un joueur en ce qui concerne les droits relatifs à ses données.

Lorsque, pour une raison quelconque, le formulaire de protection des données n'est pas mis à disposition des fédérations nationales par le Siège de l'IHF, la collection et l'utilisation des données à caractère personnel par l'IHF seront effectuées à des fins des intérêts légitimes de l'IHF et des participants du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF pour l'organisation, la réalisation et la promotion du Championnat du monde de handball en fauteuil roulant et du handball en fauteuil roulant en général conformément à l'article 6 (f) du RGPD (Règlement général sur la protection des données).

13.4. Litiges

Tous les litiges pouvant apparaître au cours d'un Championnat du monde de handball en fauteuil roulant de l'IHF seront traités par les instances d'appel de l'IHF. La procédure d'enregistrement de réclamations et d'appels, ainsi que les spécifications complémentaires figurent dans l'Ordre juridique de l'IHF. Par ailleurs, l'IHF fournira le détail des procédures applicables pour l'événement concerné dans la publication officielle.